

Pouvoir d'emprunt

dette publique du Canada. Les fonds empruntés pour le gouvernement servent aux Canadiens. Ces fonds sont empruntés, comme je l'ai indiqué, essentiellement à l'intérieur du Canada, et ils sont utilisés pour financer les programmes gouvernementaux qui servent à l'heure actuelle, en particulier à amenuiser l'impact de la récession sur un grand nombre de Canadiens, particulièrement ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage, ceux qui bénéficient de l'assistance sociale, ainsi que ceux qui bénéficient des programmes d'emploi direct du gouvernement. Ces emprunts sont également requis puisque, à cause de la récession, les individus tout autant que les entreprises paient moins d'impôt qu'ils en payaient autrefois alors que les salaires ou le profits des entreprises étaient plus élevés.

J'espère que l'amorce de la reprise économique actuelle s'accroîtra au cours de 1983. Selon nos pronostics l'inflation continuera à diminuer et la croissance s'accroîtra au cours de l'année au fur et à mesure que les revenus des citoyens ainsi que ceux des entreprises augmenteront. Il est bien clair qu'à ce moment-là les revenus des gouvernements ainsi que ceux du gouvernement canadien, en particulier, augmenteront aussi et qu'il nous sera alors plus facile de diminuer le déficit et les besoins financiers considérables auxquels le gouvernement du Canada doit faire face à l'heure actuelle en vue d'assumer véritablement sa tâche de gouvernement responsable durant une période de récession aussi sérieuse que celle que l'on a connue.

[Traduction]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je me demande si le ministre répondrait à quelques questions avant que je commence mon discours. Comme certains points ne sont pas très clairs, il répondrait peut-être à quelques questions.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) doit comprendre que, aux termes des articles permanents et provisoires du Règlement, la présentation d'un bill n'est pas suivie d'une période de dix minutes pour des questions, des réponses et des remarques.

S'il y a consentement unanime pour que nous ayons une période de questions et de réponses, cela suppose forcément que le ministre est d'accord. La Chambre peut suivre cette procédure, mais le Règlement provisoire ne prévoit pas de période de questions et de réponses.

M. Lewis: Monsieur le Président, notre parti donne son consentement unanime afin de permettre au ministre de répondre à quelques questions.

M. Lalonde: Monsieur le Président, je vais témoigner devant le comité quand il sera saisi du bill et les députés des deux côtés de la Chambre pourront alors me poser toutes leurs questions. Je ne vois pas pourquoi nous ne suivrions pas le Règlement. Si le député a des questions à poser, il aura tout le temps voulu pour le faire. En fait, j'ai bien hâte de savoir s'il a quelque chose à dire.

Le président suppléant (M. Blaker): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de chagrin et de tristesse que je prends la parole, d'autant plus que le ministre des Finances (M. Lalonde) a peur ou refuse de faire part à la Chambre des perspectives financières qu'elle a le droit de connaître. Nous

n'avons eu ni tableaux ni déclarations ni prévisions à propos du chômage, du déficit de la caisse d'assurance-chômage ou du sort réservé à la loi sur les programmes établis en vertu de laquelle, d'après le ministre, le gouvernement verse encore plus de fonds. Cette loi est en quelque sorte tributaire d'un taux fluctuant du PNB.

• (1150)

Nous ne comprenons absolument pas pourquoi le ministre réclame un pouvoir d'emprunt de 2 milliards de dollars sans échéance. De but en blanc il a besoin de 5 milliards de dollars qu'il devra, a-t-il dit, emprunter d'ici six semaines, puisque l'année se termine le 31 mars. Et il refuse de s'expliquer et de répondre aux questions. Il dit donc aux députés et aux Canadiens "Faites-nous confiance".

Nous avons découvert hier à quel point nous pouvions faire confiance aux libéraux, et plus particulièrement à ce ministre, lorsqu'il signe des ententes garantissant à un ami des honoraires de \$600 par jour. Le ministre nous parle des sans-emploi et des programmes de création d'emplois de son gouvernement. Que dire d'un ex-ministre qui reçoit \$800 par jour? D'un ex-candidat qui touche \$450. Sont-ce là les importantes mesures de création d'emploi auxquelles il faisait allusion?

Le ministre dit qu'il n'a pas eu le temps de se mettre en courant à cause des sables mouvants. Mais il a bel et bien entraîné le pays dans ces sables mouvants, et il le sait très bien.

M. Lambert: N'oubliez pas le Programme énergétique national.

M. Blenkarn: Le ministre a dit que le président Mao s'inquiétait des prévisions. Je trouve très intéressant qu'il ait comparé ses activités à celles du président Mao. Peut-être ne peut-on pas nous communiquer les prévisions parce que le gouvernement est dirigé à la façon du président Mao?

On ne nous a fourni aucun chiffre, monsieur le Président, et on nous demande à cause de la situation qui existe sur les marchés financiers, d'entériner automatiquement ce bill qui donne au gouvernement le pouvoir d'emprunter jusqu'à 19 milliards de dollars sur le crédit du Canada. Et le ministre ne veut pas répondre aux questions. Son attitude est injustifiable.

M. Cosgrove: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Blenkarn: Cette façon de procéder est tout à fait répréhensible et n'est pas du tout ce que l'on devrait s'attendre de n'importe quel gouvernement.

Permettez-moi de rappeler au ministre ce que son prédécesseur a déclaré devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en mai 1982. Je vais vous lire sa déclaration.

Toutefois, je ne m'attends pas à ce que la Chambre accède à cette demande sans, au préalable, avoir étudié le dossier détaillé de la situation économique et considéré les retombées sur les finances publiques. Je ne pense pas qu'il sera correct de demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter des fonds supplémentaires sans avoir auparavant fait une mise à jour détaillée de la situation économique et financière, ce que je ferai très certainement avant de demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter.

Telle a été jusqu'ici, l'attitude de tous les gouvernements, de tous les ministres conscients de leurs responsabilités. C'était vrai jusqu'à maintenant, jusqu'à hier, jusqu'à aujourd'hui. Voilà un ministre qui nous dit: «Faites-nous confiance. Nous voulons 19 milliards, faites-nous confiance». Néanmoins, toutes les prévisions et tous ce qu'il nous a dit jusqu'ici ne nous portent guère à lui faire confiance.